

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe II

Sulcogan

Date de révision 20-déc.-2017 Date de publication 20-déc.-2017 Version 2

Produit n° HRB00884-32

H-0310-35611-RAII 35611 AG-S1-300 SC

# Section 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Sulcogan

Synonymes Sulcotrione 300 SC

Mélange Substance pure/mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Herbicide

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur ADAMA Northern Europe B.V

P.O. Box 355

3830 AK Leusden. The Netherlands

Tel: (+31) (0) 33 4453 160 Fax: (+31) (0) 33 4321 598

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique msds.ane@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.

BE: +32 70 245 245

NL: +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé

professionnels. DE: +49 30 19240

Numéro d'appel d'urgence général : 112

# **Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] Toxicité pour la reproduction Catégorie 2 - (H361d)

Toxicité spécifique pour certains Catégorie 2

organes cibles (exposition répétée)

- (H373)

Page 1/10 ADAMA

Catégorie 1 - (H400) Toxicité aquatique aiguë Dangereux pour le milieu aquatique Catégorie 1 - (H410)

- Danger chronique

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] Pictogrammes de danger





#### Mention d'avertissement **ATTENTION**

#### H361d - Susceptible de nuire au fœtus Mentions de danger

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux

# ľUE

Mentions de danger spécifiques de EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement

EUH208 - Contient du/de la/des ( Sulcotrione, 1,2-Benzisothiazolin-3-one ). Peut provoquer une réaction allergique

Phrases supplémentaires pour PPP SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de

pulvérisation ne soit complètement sec.

SPe2-Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols tells que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par

rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

### Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélange

Nom chimique	% poids/ poids	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Facteur M	Numéro d'enregistrem ent REACH
Sulcotrione	26-30	99105-77-8	-	606-145-00-1	STOT RE 2 (H373) Skin Sens. 1A (H317) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	M=1 M=10	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

# **Section 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si

possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de

premiers secours: Attention à votre propre protection.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de

respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

**Protection individuelle du personnel** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. **de premiers secours** 

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Sulcogan - HRB00884-32 Date de révision 20-déc.-2017

Aucun danger spécifique connu.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

# Section 6: MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

#### **Autres informations**

Voir également la section 8,13

# **Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).

Protection des mains Gants en plastique ou en caoutchouc (norme EN374).

**Protection corporelle** Vêtements de protection adaptés.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

# Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété Valeurs Méthode Remarques

**Apparence** 

état physique liquide Couleur Blanc cassé Odeur caractéristique

aucune donnée disponible Seuil olfactif

CIPAC MT 75.3 pН 2.8 - 3.8solution aqueuse 1 %, 22.4 °C

Point de fusion/point de congélation : Sans objet

Point d'ébullition/intervalle : aucune donnée disponible

d'ébullition °C

Point d'éclair °C > 100 Indéterminé(e)(s)

Taux d'évaporation Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet pour les liquides Limites supérieures/inférieures : aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de la vapeur kPa

Densité de vapeur aucune donnée disponible

CIPAC MT 3.3 20 °C Densité relative 1.08 - 1.18 Sans objet Solubilité(s) mg/l Voir Section 12 pour plus

Coefficient de partage

**EEC A.15** 

(n-octanol/eau) Log Pow

Température d'auto-inflammabilité : > 400

Température de décomposition °C : aucune donnée disponible

°C

Viscosité cinématique mm2/s 40

CIPAC MT 192

**EEC A.14** Propriétés explosives N'est pas un explosif **EEC A.21** Propriétés comburantes Non comburant

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml Sans objet

Tension superficielle mN/m 32.7 EEC A.5

# Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

d'informations

#### Sulcogan - HRB00884-32 Date de révision 20-déc.-2017

aucune donnée disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

# Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<b>Espèces</b>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OECD 423	-
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OECD 402	
Inhalation CL50 mg/l/4h	: > 4.4	Rat	OECD 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OECD 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OECD 405	
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: N'est pas un sensibilisant cutané	Souris	OECD 429	

### Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Sulcotrione : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Sulcotrione : Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Sulcotrione : H361d - Susceptible de nuire au fœtus

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition

unique Nom chimique

Sulcotrione : aucune donnée disponible

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition

#### Sulcogan - HRB00884-32 Date de révision 20-déc.-2017

répétée Nom chimique

Sulcotrione : H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Nom chimique

Sulcotrione : aucune donnée disponible

# Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique

Algues CE50, 48 heures mg/l : > 100 Daphnia magna OECD 202

Algues CE50, 72 heures mg/l : 8.2 P. subcapitata OECD 201

Plantes aquatiques CE50 mg/l : 0.0164 Lemna gibba OECD 221

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Sulcotrione : > 1350 Canard colvert EPA-FIFRA 71-1

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Sulcotrione : 50

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Eau DT50 jours Nom chimique

Sulcotrione : 6 - 15

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Sulcotrione : 4.3 20 °C

Biodégradation Nom chimique

Sulcotrione : N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

(n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique

Sulcotrione : -1.7 OECD 107 pH 7, 20 ° C

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique

Sulcotrione : Low

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Nom chimique

ADAMA Page 7/10

7 jours

Sulcotrione : 36 Koc

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

# Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG:

14.1 ONU/n° d'identification \* 3082

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sulcotrione)

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Polluant marinOui

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

**RID/ADR** 

14.1 ONU/n° d'identification \* 3082

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sulcotrione)

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

14.7 Code de restriction en tunnel -

ICAO (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification \* 3082

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Sulcotrione )

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au

recueil IBC



Remarque: UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides.

# **Section 15: MENTIONS RÉGLEMENTAIRES**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

BL Réglementations nationales

La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

### **Section 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Liste des acronymes

ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS

EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées

IATA - Association internationale du transport aérien

ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Remarque sur la révision Les modifications apportées à la dernière version sont marqués avec ce signe \*\*\*.

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la

ADAMA